



Règlement de la Foire à tout du 23 août 2020 à Merville-Franceville-Plage.

La date limite de réservation est fixée au 17 août 2020.

Article 1/6 :

L'organisation de la Foire à Tout du 23 août 2020 à Merville-Franceville-Plage a été attribuée par la Municipalité aux associations du Don du Sang et de la Détente-Francevillaise manifestation ouverte à tous les particuliers et professionnels qui devront s'adresser aux gestionnaires M. Lecacheur Jean-Paul et M. Martin Michel.

Sont exclus : **les antiquaires et brocanteurs professionnels, les vendeurs de produits manufacturés et alimentaires, les attractions foraines (loteries, pêche à la ligne etc...)**

Accès au site se fera à partir de 06h30.

Votre n° d'emplacement, vous sera communiqué par courrier où par mail.

Les dossiers non complets à retirer au **bureau d'accueil**.

Il ne sera pas possible de réserver sur place, la loi obligeant la tenue à disposition d'un registre officiel avec les coordonnées des exposants dès l'ouverture de la Foire à tout.

Article 2/6 :

Les participants doivent retourner la fiche d'inscription dûment complétée aux associations du Don du Sang et de la Détente-Francevillaise, accompagnée du **règlement** (encaissé le 24/08/2020), **d'une copie recto + verso de la pièce d'identité du réservant, du numéro de téléphone et de l'attestation sur l'honneur.**

Les dossiers non complets ne seront pas pris en compte.

Article 3/6 :

Les participants qui voudront inclure un véhicule sur le site doivent réserver un métrage minimum pour intégrer le véhicule à leur stand : **(attention à la longueur du véhicule)**

- Véhicule de tourisme : **5 mètres** linéaires minimum

- Véhicule avec remorque, fourgonnette ou camion **11 m** linéaires minimum.

Les autres participants devront, après installation de leur stand, stationner leurs véhicules en dehors du site.

Article 4/6 :

Le droit de réservation et de participation est fixé à 4€ le mètre linéaire.

Aucun remboursement possible du droit de réservation et de participation.

Les associations se réservent un droit de contrôle sur les emplacements, aucun privilège ne sera accordé.

Si le propriétaire et le commerçant se mettent devant leur portail et leurs commerces, ils le pourront moyennant une réservation rapide.

Sans réservation de votre part, l'emplacement sera attribué à tierces personnes.

(Fiche inscription, copie carte identité, et payement du métrage réservé),

Article 5/6 :

La Foire à tout ouvre le dimanche 23 août 2020 à partir de 6h30 et se terminera à 18h00. Vous ne pourrez quitter votre emplacement avant la fin **(Sauf sur autorisation de l'organisateur)**.

Article 6/6 :

Par arrêté Municipal, le stationnement sera interdit à Merville-Franceville-Plage sur le vide grenier depuis le samedi 22/08/2020 à 21h jusqu'au dimanche 23/08/2020 à 21h.

Article 7/6 :

Sur demande de la mairie, pour tous les encombrants laissés sur place l'enlèvement vous sera facturé.